



## ELECTIONS A LA COMMISSION PARITAIRE D'ETABLISSEMENT (C.P.E.)

INSTITUT NATIONAL POLYTECHNIQUE DE GRENOBLE

Scrutin du 15 décembre 2005

La CPE est une instance consultative paritaire composée pour moitié d'élus sur liste syndicale et pour moitié de membres nommés par le Président. Elle se répartit en 2 groupes correspondant aux statuts IATOS : ITARF et ASU.

Il existe parallèlement à l'INPG une Commission Consultative des Personnels Contractuels.

### Le rôle de la CPE

**En séance restreinte** à chaque groupe et chaque catégorie (ex : les élus B de l'ITARF se prononcent sur tout ce qui concerne les Techniciens), elle donne un avis qui sera transmis aux commissions administratives paritaires académique (cat C) ou nationales (cat A et B)

- Promotions de corps et de grades.
- Détachement, disponibilité, mutations...
- Recrutements, proposition ou refus de détachement...
- Litiges portant sur des refus d'autorisation, contestation de notation.

**En séance plénière**, elle est informée, débat et propose sur la vie de l'Université, sur toutes les **questions d'ordre collectif** :

- L'organisation générale des services et leur fonctionnement, (exemple : évaluation-notation, ARTT...)
- La gestion des emplois, les critères de répartition des primes...
- La formation, l'action sociale, ...etc.

### Défauts de la CPE

En séance plénière, le système est anti-démocratique, comme le montre le tableau ci-dessous, correspondant aux effectifs INPG :

Effectifs / Nombre d'élus	A	B	C
ITARF	111 / 2	73 / 2	77 / 2
ASU	19 / 1	26 / 2	70 / 2

On voit aisément que le système n'est pas représentatif : les élus A de l'ITARF ont le même poids (2 sièges) que les B de l'ASU, malgré des effectifs plus de 4 fois supérieurs !!

C'est pourquoi, nous dénonçons ce fonctionnement et revendiquons, comme la loi le prévoit, la mise en place de « **Comités Techniques Paritaires** » locaux, chargés de toutes les questions d'ordre collectif, et assurant une stricte représentativité des personnels : l'ensemble des agents vote pour une seule et même liste .

## La CPE : une importance croissante

Dans un contexte de réforme de l'Etat, de « modernisation » de la fonction publique, d'adaptation aux normes européennes, la CPE devient progressivement un **organe fondamental** dans la vie des Universités.

- On assiste à un mouvement général de **décentralisation**, renforcé par la nouvelle organisation comptable de l'Etat, plus connue sous le nom de **LOLF**.
- Les Universités acquièrent une **autonomie** croissante, en matière financière, de gestion des ressources humaines...
- Les établissements auront notamment une grande liberté en matière de recrutements (choix du statut, du niveau de qualification et de rémunération), de gestion des primes...etc. Il est tout-à-fait possible que le nombre de personnels contractuels (*25% du personnel IATOS INPG fin 2003 !*) augmente fortement...au détriment de la création de postes statutaires...

Dans ce contexte, **vos élus à la CPE, en particulier en séance plénière, vont avoir un rôle majeur**. Ce sont en effet les derniers « remparts » face à cette vague de déréglementation. Les élus CGT affirmeront les principes qui fondent leur action :

- défense d'un **Service public universel**, c'est-à-dire national, accessible à tous et dans les mêmes conditions ;
- **Service public = Fonction publique** : nous défendrons fermement le statut des agents.
- Cela passe évidemment par la **lutte contre la précarité**. Nous revendiquons la titularisation de tous les agents contractuels assurant une fonction permanente ! Le recours aux CDD doit rester une exception, et nous sommes très vigilants sur le traitement réservé à ces agents, comme récemment à l'ESISAR.

Paradoxalement, d'autres réformes, comme celle de **l'évaluation-notation**, tendent à dessaisir les élus à la CPE de leur contrôle sur les décisions individuelles, et à les réduire à des chambres d'enregistrement.

Nous ne sommes pas opposés à l'évaluation, mais **nous dénonçons ce dispositif**, basé sur un contrat d'objectifs, dans un strict tête à tête entre l'agent et son responsable, un dispositif qui tend à la diversification et à **l'individualisation des rémunérations**, et qui risque de multiplier les décisions arbitraires et subjectives, **sans contrôle**.

**POUR CONCLURE, NOUS AFFIRMONS ET REVENDIQUONS LE ROLE CENTRAL ET INCONTOURNABLE DES ELUS DE LA CPE DANS L'EXAMEN DES CARRIERES DES AGENTS.**

**Ces élections sont l'occasion pour les personnels contractuels et titulaires de mettre en place :**

- **des élus pour défendre des principes**
- **des élus vecteurs d'informations, d'analyses, de propositions**

**VOTEZ ET FAITES VOTER POUR LES ELUS DE LA CGT Ferc sup**